



Arnanaque mariage gris annulation de mariage

Par **marie90**, le **09/12/2007** à **17:15**

bonjour j aimerais annuler ce mariage qui ne tient pas la route rien ensemble pas de rapport sexuel ou une fois tout les 4 mois 5 mois nous somme marié depuis avril 2006 . il ne sort jamais avec moi .ne participe a rien .notre difference d age es de 11 ans .je pense qu il a fait sa rien que pour les papiers .pas de compte joint .aucun achat il pense cas lui et envoyer de l argent en algerie.merci de repondre salutations distinguées.

Par **Jurigaby**, le **13/03/2008** à **14:09**

Bonjour.

Demandez le divorce, ce sera beaucoup plus simple.

Si vous demandez l'annulation, ce sera beaucoup plus délicat à démontrer.

Par **lola31**, le **08/10/2010** à **15:08**

laure.ladeux@sfr.fr

Laure , travailleur social à la retraite a aidé ou aide de très nombreuses victimes et a oeuvré avec les autorités de tutelles et les politiques dans la reconnaissance du mariage frauduleux a

but migratoire (mariages gris) dont la loi a été votée à l'A.Nationale.

,vous pouvez vous adresser à elle directement sans passer par l'ANVI , elle vous aideraGRATUITEMENT pour vous orienter , pour régler au mieux vos problèmes grace à ses contacts dans le domaine de la justice ,

-avec l'avocat,

-avec les organismes sociaux

-aide à la constitution de lettres au PROCUREUR ,

-aide pour la famille etc.....

Voyez avec les administrateurs des forums si on peut l'insérer rapidement .

Par **aicha29**, le **08/01/2011** à **21:53**

Bonjour,

Je ne cherche pas à annuler mon mariage, je suis en procédure de divorce pour faute, je souhaite porter plainte pour mariage frauduleux et donc qu'il soit jugé et punis, il se fout de moi depuis 2007, et moralement ça va pas bien pour moi.

Il a pas conscience du mal qu'il me fait!

Puis je porter plainte pour mariage gris? j'ai pas de preuve sauf de mes proches (attestations écrites) ils ne l'ont vu que 3fois, j'ai peur que ce dépôt de plainte se retourne contre moi...

Dois je prendre un avocat pour porter plainte? je ne demande aucun dédommagement, je veux qu'il soit reconnu coupable d'escroquerie sentimentale, j'ai donné de l'argent, il respecte pas les gens, pas le mariage, c'est dégueulasse.

Mon avocate qui s'occupe de mon divorce pour faute, peut elle s'occupe de ça?

en février 2011, cela fera 3ans de mariage sur papier, est ce qu'il y a un délai pour déposer plainte pour mariage gris.

De plus, il n'a pas eu les papiers, j'ai senti l'arnaque avant!

Quelle preuve puis je donner? est ce que la Police s'occupera de mener son enquête? j'ai peur qu'il manipule aussi la police, en tout cas, mon vécu avec lui démontre bien qu'il m'a manipulé!

Merci,

Par **aicha29**, le **08/01/2011** à **21:54**

Bonjour,

Je ne cherche pas à annuler mon mariage, je suis en procédure de divorce pour faute, je souhaite porter plainte pour mariage frauduleux et donc qu'il soit jugé et punis, il se fout de moi depuis 2007, et moralement ça va pas bien pour moi.

Il a pas conscience du mal qu'il me fait!

Puis je porter plainte pour mariage gris? j'ai pas de preuve sauf de mes proches (attestations écrites) ils ne l'ont vu que 3fois, j'ai peur que ce dépôt de plainte se retourne contre moi...

Dois je prendre un avocat pour porter plainte? je ne demande aucun dédommagement, je veux qu'il soit reconnu coupable d'escroquerie sentimentale, j'ai donné de l'argent, il respecte pas les gens, pas le mariage, c'est dégueulasse.

Mon avocate qui s'occupe de mon divorce pour faute, peut elle s'occupe de ça?

en février 2011, cela fera 3ans de mariage sur papier, est ce qu'il y a un délai pour déposer plainte pour mariage gris.

De plus, il n'a pas eu les papiers, j'ai senti l'arnaque avant!

Quelle preuve puis je donner? est ce que la Police s'occupera de mener son enquête? j'ai peur qu'il manipule aussi la police, en tout cas, mon vécu avec lui démontre bien qu'il m'a manipulé!

Merci,

Par **beatrice09**, le **03/04/2013 à 09:51**

bonjour je suis dans votre cas je me suis marié en juin 2011 et j'aurai jamais du k elle cata j'y crois pas encore il s'est passé tellement de choses entre la violence et les mensonges apkan il a cru être sûr d'avoir sa carte il m'a quitté mais manque de pot pour lui il ne l'a pas eu alors comme j'étais prête à le quitter j'ai demandé le divorce mais par la suite m'a harcelé en me faisant croire à son amour et même menacer pour que je l'annule je l'ai fait par peur et là qu'il a sa carte depuis février il a encore changé et fait ce qu'il veut je suis libre il me dit je fais ce que je veux depuis le 27 mars il n'est plus à la maison ai pris rdv à mon avocat

Par **amajuris**, le **03/04/2013 à 10:24**

béatrice,
votre message est incompréhensible, aucun signe de ponctuation;
évitez le langage sms !
si vous voulez une réponse.
cdt

Par **dounia1342**, le **18/04/2013** à **22:31**

bonsoir, je me suis marié au mois de novembre 2011 en Algérie je suis de nationalité Française et le mariage

Par **boulle**, le **18/04/2013** à **23:08**

Bonjour,

Très franchement il vaut peut-être mieux que tu divorce en algérie , donne une procuration a ton père ou un homme de ta famille afin qu'il te représente là bas . Ca pourrais prendre jusqu'à 4 mois maximum et tu pourras au moins tenter devant les autorités française son expulsion ou du moins n'intente rien en France trop long et trop chère pour le même résultat . Je sais de quoi je te parle je suis en plein divorce avec ma femme . contacte directement un avocat en algérie et pour maximum 500euros ton affaire sera close . Maintenant quand tu t'es marié est ce que vous avez été devant un consulat français en algérie pour officialisé le mariage . Si ce n'est pas le cas fonce et fait comme je t'ai dit . Si c'est le cas entame comme même la procédure en algérie et tu fera l'exequature des écrits de ton divorce au TGI de ta région .
Merci

Par **dounia1342**, le **22/04/2013** à **13:38**

Bonjour,

Je te remercie pour ta réponse, pour être claire c'est un mariage non consommé je suis passer juste à la mairie en Algérie on n'est passer devant aucun consulat il n'y a aucune transcription à Nantes car je voulais pas envoyer les documents à Nantes et là j'ai un jugement le vendredi 26 et je sais pas si je dois y aller ou l'annuler puisque d'après ce que tu me dis l'Algérie serait le mieux sincèrement sava faire bientôt 2 ans que j'avance pas en tout cas je te remercie vraiment pour ta réponse .

Par **boulle**, le **23/04/2013** à **14:20**

Bonjour,

En laissant trainer la justice en France il risque de faire les papiers lui même . L'annuler tu ne pourras pas le faire car cela fait deux ans que vous êtes marié mais en tout cas la procédure est moins longue en Algérie et moins coûteuse . Ne divorce surtout pas en France vu que tu n'as transcrit aucun document à Nantes ton mariage n'est même pas reconnu par l'état Français tout ce que tu as a faire c'est de divorcer en Algérie . Pour moi c'est plus dure car bien que je me sois marié en Algérie je suis dans les registres de l'état civile à Nantes et tu as beaucoup de chance de rien avoir transcrit . Ton avocat aurait du le savoir et te le dire

Par **dounia1342**, le **23/04/2013** à **23:14**

Bonsoir, merci pour ta réponse , donc vendredi je me présente pas à mon jugement??? je risque rien??? désolée te poser autant de questions cette histoire me tracasse tellement , bonne chance à toi .

Par **boulle**, le **25/04/2013** à **12:26**

Bonjour

Annule tout et lance la procédure en Algérie il y a beaucoup de chance que les tribunaux en France te dise la même chose que moi

Par **dounia1342**, le **25/04/2013** à **12:35**

Bonjour ,

Ok je ferais sa merci pour tes réponses c'est vraiment gentille .

Par **sheryne77**, le **18/08/2013** à **14:55**

bonjour dounia

j espère que ta situation a évolué positivement

je suis dans une situation similaire dites moi ou sa en est les procedure

si cela ne vous derange pas bien entendu

bon courage